



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DECISION DE VOYAGE N° 13/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du
Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 17/03/2022 ;

Décide :

Article 1 : La sortie scolaire pour les élèves de 5^{ème} C aura lieu à HERRENCHIEMSEE
(Allemagne) le 30/05/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à TREIZE EUROS ET
QUATRE VINGT DIX CENTIMES (13,90 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à TROIS CENT
TRENTE TROIS EUROS ET DIX CENTIMES (333,10 €).

Fait à Munich, le 18/03/2022

Le Proviseur

Alain HOUILLE